

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES REFUGES DE MONTAGNE GARDÉS Saison 2021

Refuge	Bayssellance
Date de réouverture	11 juin 2021

Ce document sera renseigné de manière électronique, enregistré au format .pdf.

I - Présentation du refuge	
Localisation	Commune : Gavarnie (2651 m) Zone d'implantation particulière (parc national) : Parc National
Accès	barrage d'Ossoue (Gavarnie)
Fréquentation du public/an	4700 nuitées
Capacité réelle d'accueil	Nuit :58
Description du refuge	ERP de type REF de 4ième catégorie à R+1 en forme de nef en pierre apparente susceptible d'accueillir un effectif total de 64 personnes (58 public), comportant une zone accessible au public (RDC (salle de restauration, salle hors sac, sanitaires), R+1 (dortoirs)) et une zone non accessible au public (RDC (cuisine, locaux techniques , réserves) , R+1 (chambres gardiens et aide gardiens, sanitaires, réserves)).
Configuration du refuge	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de niveaux :2 - localisation des chambres ou dortoirs : 1^{er} étage - capacité par chambres et par dortoirs : 6 dortoirs (3,4,7,11,13 et 20 places) - localisation des salles d'eau ou lavabos : rez-de-chaussée - rangement des sacs, des chaussures : sas d'entrée (chaussures), dortoirs (sacs) - espace de restauration (situation, nombre de tables,...): rez-de-chaussée, 5 tables - restauration sur espace extérieur (nombre de tables, emprise,...) : 2 tables
Propriétaire	FFCAM 24 avenue de Laumière 75019 Paris Gestionnaire CAF de Bordeaux : 96 cours de la Martinique 33000 Bx 06.86.96.80.68 jean.luc.boulou@gmail.com
Gardien/ Aide gardien	<p>Nombre de personnels : 2 à 6 personnes maximum en 2020 (5 à 6 personnes habituellement)</p> <p>Gardien(s) : LAFONT Pierre, 06 88 29 89 60, lafontpeio@gmail.com</p>

Avis commission sécurité incendie / Date du dernier passage	Avis favorable - septembre 2019
Plan de masse du refuge	À fournir (<i>mentionner les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...</i>)
Remarques	

II - Dispositions générales

A - Accueil

Capacités d'accueil du refuge après la mise en œuvre du protocole sanitaire	Nombre de Couchages : 22 (si résa individuelle) à 40 (si présence de famille ou groupes constitués)
---	---

Accueil dans le cadre d'une assistance de secours ou de mise à l'abri	Peu d'espace disponible. Accueil dans la salle commune avec port du masque obligatoire (car distanciation physique impossible) amené par le campeur ou vendu par le gardien.
---	--

→ Procédure d'accueil des randonneurs

Réservation	<i>Réservation via centrale de réservation avec attestation charte randonneur I</i>
-------------	---

Traçabilité du public accueilli	Lors de la réservation en ligne, les personnes hébergées indiquent leurs coordonnées d'où ils arrivent, ainsi que leurs coordonnées. Pour la clientèle à la journée, un registre est mis en place dans la salle commune. Au refuge, le gardien leur demande leur destination du lendemain. Au refuge un plan de couchage journalier est établi mentionnant les coordonnées de la personne pour chaque lit. Ce plan est archivé quotidiennement pendant 30 jours. (pour les groupes un numéro de téléphone) par groupe
---------------------------------	--

B - Mise en œuvre des gestes barrières

Localisation des points d'eau (lavage des mains)	Point d'eau extérieur : fontaine avec savon à disposition Point d'eau intérieur : lavabos avec savon à disposition
--	---

Gel hydroalcoolique	Obligation des hôtes de se désinfecter avec leur propre désinfectant avant d'entrer dans le bâtiment Chaque usager monte au refuge avec son propre gel hydroalcoolique.
---------------------	--

Distanciation physique dans les parties communes	<i>Description des modalités mises en œuvre</i> -dans la salle de restauration : Configuration du réfectoire ajustée en fonction de la réception de la clientèle (isolée ou groupes) afin de garder une distance de sécurité entre les tables et de limiter les interactions entre eux (mise en place de plexiglass séparatif (3 (grande table), 1 (autre table). 6 personnes
--	---

	<p>max par table.</p> <p>Port du masque pour le personnel du refuge lors du service</p> <p>Suppression de la bibliothèque et des jeux</p> <p>-dans les sanitaires : Port du masque obligatoire</p> <p>Information auprès des clients pour limiter les attroupements.</p>
C - Dispositif d'affichage et d'information	
Informations sur Covid à disposition du public	<p>-Description du mode de diffusion de l'information à destination du public :</p> <p>sur site internet de réservation</p> <p>- Au refuge :</p> <p>Affichage clair des directives / préconisations sanitaires dans le refuge en plusieurs langues (distanciation, lavage des mains, etc...) : préparé et diffusé par la FFCAM, affiché à différents endroits par les gardiens. (Sas entrée, salle commune, sanitaires, dortoirs, entrée refuges côté sanitaires)</p> <p>Information auprès des clients pour limiter les attroupements (sanitaires, dortoirs).</p>
D - La gestion des locaux	
Éviter les croisements des occupants, des groupes	<i>Étant donné la configuration du bâtiment, le non-croisement et la distanciation (1m) ne pourront pas être respectés, et un marquage au sol serait vain et inefficace. Port du masque obligatoire pour tout déplacement dans le bâtiment.</i>
Éviter les regroupements dans les parties communes, les croisements dans les couloirs, les escaliers	<i>Étant donné la configuration du bâtiment, le non-croisement et la distanciation (1m) ne pourront pas être respectés, et un marquage au sol serait vain et inefficace. Port du masque obligatoire pour tout déplacement dans le bâtiment.</i>
Aération des locaux	<p>Dortoir : après la nuit, aération avant, pendant et après le nettoyage (2 à 3 heures au total)</p> <p>Salle commune et sanitaire : avant et pendant le nettoyage, plusieurs fois durant la journée. Peut être compliqué à réaliser en cas de mauvaise météo (vent, pluie, neige):</p>
E - En cas de suspicion de Covid	
Procédure mise en place pour procéder à l'évacuation de toute personne présentant les symptômes du Covid	Isolement du patient.Appel téléphonique 15 ou 112 pour être mis en relation avec les secours compétents (personnel médical et secours en montagne).
Lieux servant à isoler toute personne présentant les symptômes du Covid dans l'attente de l'arrivée des secours	Mise en place d'un espace dédié pour toute personne présentant des symptômes du Covid : dortoir 3 ou tente déployée au besoin

F - La formation des gardiens et personnels	
Formation sur le protocole sanitaire mis en place et les gestes barrières	Formation ASMT suivie par le gardien. <i>Formation des aide-gardiens : protocole sanitaire, gestes barrières.</i>
Fréquence de formation pendant la saison	-à l'arrivée du personnel, -si évolution des protocoles -autant que de besoin

III - Dispositions spécifiques

A – Dortoirs et couchages

Distanciation physique	Distanciation physique en fonction des groupes d'utilisateurs pour le couchage. Pour le cheminement : distanciation impossible donc port du masque obligatoire.
Affaires personnelles (sacs, chaussures...)	Affaires personnelles : dans les dortoirs, près du matelas défini. Aucun matériel dans les lieux communs. Les sacs et chaussures entre utilisateurs isolés ne se touchent pas.
Hygiène des couchages	Usage obligatoire d'un duvet individuel Suppression des draps, couettes, couvertures et oreillers Mise en place d'aleses plastifiées et désinfectées après chaque usage fournies avant ouverture du refuge par le propriétaire
Gestion des flux	-Solution retenue pour gérer les heures du lever, du coucher : levée toutes les 30 minutes, repas du soir par services échelonnés -Description des mesures mises en œuvre pour limiter la promiscuité dans les dortoir (limitation capacité), dans les dégagements (port du masque)

B – Restauration

	<p><u>9-29 juin</u> : respect règles protocole sanitaire restauration Configuration du réfectoire ajustée en fonction de la réception de la clientèle (isolée ou groupes) afin de garder une distance de sécurité entre les tables et de limiter les interactions entre eux (mise en place de plexiglass séparatif (3 (grande table), 1 (autre table). 6 personnes max par table. Port du masque pour le personnel du refuge lors du service Suppression de la bibliothèque et des jeux</p> <p><u>à partir du 30 juin</u> : Capacité restauration : 23 à 40 (si présence de famille ou groupes constitués)</p>
--	--

C – Nettoyage et désinfection des locaux/du mobilier/du matériel

Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection	Nettoyage des tables après chaque usage Nettoyage rigoureux de tous les locaux en tenant compte des besoins : à minima, au départ des randonneurs avec virucide adapté : nettoyage des surfaces, sols, poignées de porte, interrupteurs, rampe
--	---

	d'escalier, alèses plastifiées, plexiglass de séparation des tables (à nettoyer à chaque service) etc.
D – Concernant les gardiens et les salariés	
Matériels de protection sanitaire à disposition (gants, masques, visières,...)	Mise à disposition de matériel de protection sanitaire (masques, visières, gants, thermomètres) pour l'équipe
Mesures barrières à mettre en œuvre	Respect des mesures barrières avec les randonneurs et clients à l'accueil, au service des repas et dans les dortoirs
Responsabilisation des usagers et randonneurs	Responsabilisation de tous les usagers sur les mesures et comportements à adopter, notamment en ce qui concerne la prévention en cas de symptômes suspects. Attestation charte randonneur par chaque usager lors de la réservation en ligne
Charte d'engagement individuel de chaque usager	<i>Sur site internet lors de la réservation et à l'accueil</i>

IV Mesures spécifiques aux bivouacs

Dispositions spécifiques sur le bivouac (limitation, interdiction, contraintes particulières...)

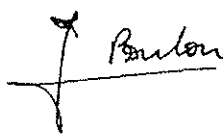

Localisation de la zone du bivouac	Distance du bivouac /refuge : Emplacements existants tout autour du refuge à distances variables Emprise du bivouac : Bivouac important à Bayssellance en raison du refuge sous-dimensionné en tant normal, moins important en période COVID
Parties communes sur le bivouac	Identification :une fontaine extérieure. Accès aux sanitaires intérieurs du refuge car pas d'équipement extérieur existant.
Gestion du bivouac	<i>Description de la solution retenue (réservation)</i>
Équipements mis en place	Aucun

Capacité d'accueil en tenant compte des mesures sanitaires	15 à 20 emplacements présents tout autour du refuge (fréquentation Vignemale difficile à réguler car refuge sous-dimensionné). Problèmes en cas de mauvaise météo : abri dans le refuge et distanciation sociale difficile : les campeurs devront être équipés de masque pour pénétrer dans le refuge, vendu par le gardien en cas d'absence
Impact sur la faune et la flore	<i>Identique à d'habitude : beaucoup de déchets à ramasser</i>

Remarques générales

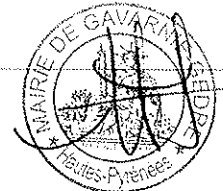
Afin de faciliter la tâche du gardien, une campagne d'information en vallée, dans la presse... est indispensable (à mener par les autorités compétentes) afin de réduire le risque de foyer de contamination via des campeurs se mettant à l'abri au refuge (exemples : privilégier les sorties à la journée, ne pas prévoir de camper si météo incertaine).

Signature du protocole (nom, prénom, signature)

<p>Pour le Président de la FFCAM, Pour le Président du CAF de Bordeaux, p/o Le Vice-Président,</p>  <p>Jean-Luc BOULOU</p>	<p>Le gardien,</p>  <p>Pierre LAFONT</p>
---	--

Visa de la mairie (nom, prénom, signature du maire+ cachet de la mairie)

Le Maire,
Huguette SAVOIE



Partie réservée à la préfecture

Date de réception du protocole :

Si besoin :

-Demande de pièce complémentaire :

-Visite de contrôle effectuée le

Rappel des pièces à fournir

- plan de masse du refuge (*mentionner tous les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...*)
- modèle de charte d'engagement individuel
- tout document permettant de vérifier les mesures mises en oeuvre
- photos du refuge permettant de visualiser les mesures adoptées (sur les espaces de stockage, les aménagements des couchages...)

Dortoir 2 - Henry BUSSELL (13)

8	6	5	4	11	12
X		X		X	
7	9	2	1	13	
X		X		X	
HAUT	BAS				HAUT

(6)

Dortoir 1 - Monce LOURDE-ROCHEBLAIVE (20)

20	18	16	15	14	13	12	11	HAUT
X		X		X		X		
19	17	6	5	4	3	2	1	BAS
X		X		X		X		
HAUT	BAS						HAUT	

(8)

Dortoir 6 - Célestin PASSET (4)

4	3	1
X		X
HAUT	BAS	
2	1	
X		X
HAUT	BAS	

(2)

DATE: _____

Dortoir 3 - Henri BRVILLE (11)

6	5	4	3	2	1	11
X		X		X		X
7	8	9	10			
X		X		X		X
BAS	BAS				HAUT	

*Staccato
Grenat
Cristallins
Maitre
N. 100*

Dortoir 4 - Anibal d'ARLOT DE ST SAULT (9)

1	2	HAUT
X		(2)
BAS	3	

Dortoir 5 - Franck SCHRADER (7)

5	4	3	2	1	7
X		X		X	
BAS	BAS				HAUT
6	5	4	3	2	1
X		X		X	
HAUT	BAS				HAUT

(4)

GRANDE (16)

16	15	14	13	12	11	10
X		X		X		X
9	8	7	6	5	4	3
X		X		X		X
HAUT	BAS					HAUT

CHEMINÉE (11)

11	10	9	8	7	6	5
X		X		X		X
4	3	2	1			
X		X		X		X
HAUT	BAS					HAUT

DROITE (11)

11	10	9	8	7	6	5
X		X		X		X
4	3	2	1			
X		X		X		X
HAUT	BAS					HAUT

GAUCHE (12)

12	11	10	9	8	7	6
X		X		X		X
5	4	3	2	1		
X		X		X		X
HAUT	BAS					HAUT

Régimes alim Enfants

- 2000

N. 3 mex